

LEGENDE

- Limite communale
- Espace boisé classé
- Limite des zones
- Bande de 50 m de protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 hectares
- Zone inconstructible
- Bande de constructibilité
- Emplacement réservé
- Voies retenues comme périmètre de protection des fonds de commerce et baux commerciaux

Transport de matières dangereuses (U3):

- Canalisations de gaz en activité
- Canalisations de gaz désaffectées

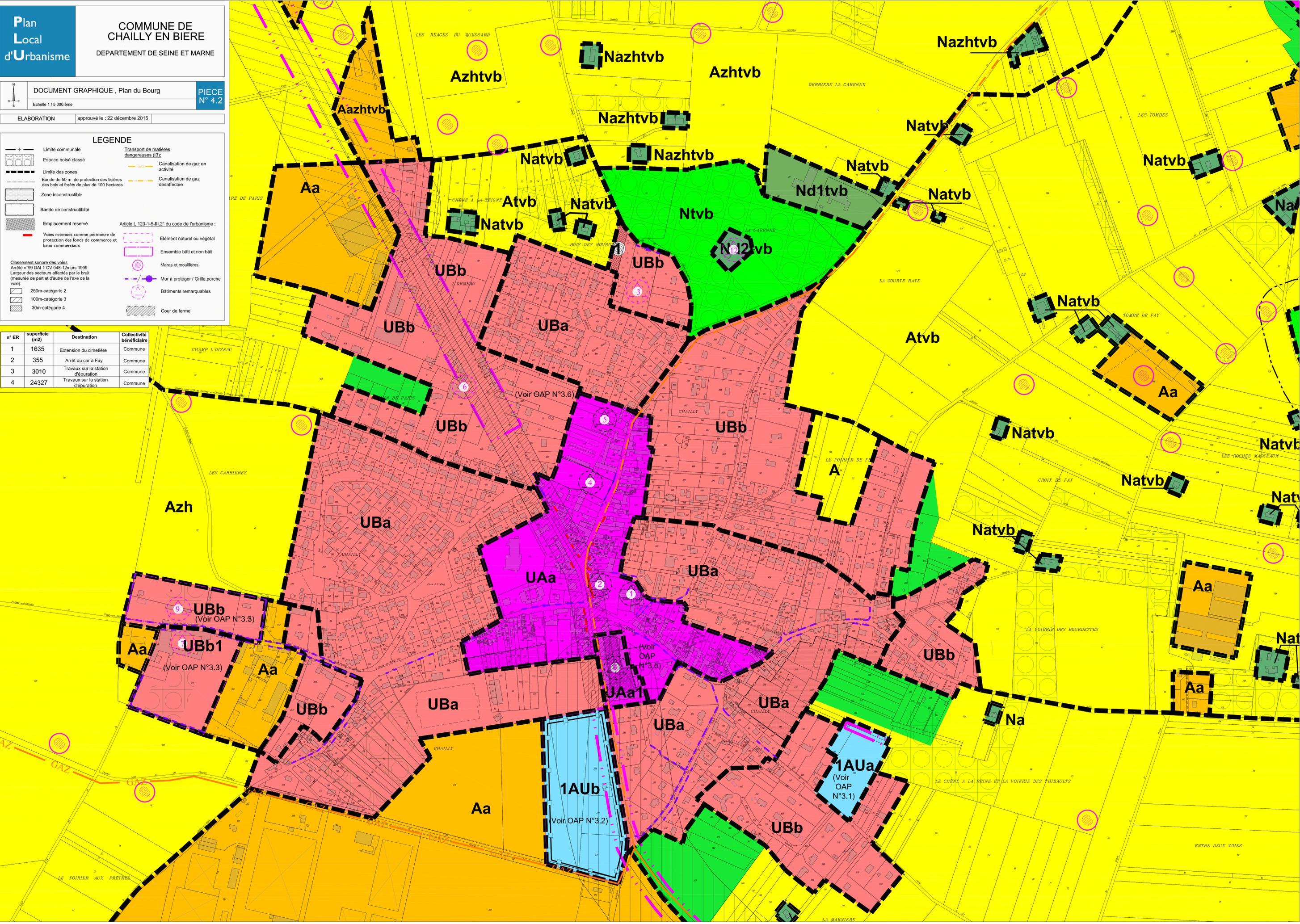
Article L 123-1-5-III.2° du code de l'urbanisme :

- Élément naturel ou végétal
- Ensemble bâti et non bâti
- Mares et mouillères
- Mur à protéger / Grille, porche
- Bâtiments remarquables
- Cour de ferme

Classement sonore des voies
Arrêté n°99 DAI 1 CV 048-12mars 1999
Largeur des secteurs affectés par le bruit (mesurée de part et d'autre de l'axe de la voie):

- 250m-catégorie 2
- 100m-catégorie 3
- 30m-catégorie 4

n° ER	superficie (m2)	Destination	Collectivité bénéficiaire
1	1635	Extension du cimetière	Commune
2	355	Arrêt du car à Fay	Commune
3	3010	Travaux sur la station d'épuration	Commune
4	24327	Travaux sur la station d'épuration	Commune



LE POIRIER AUX PRETRES